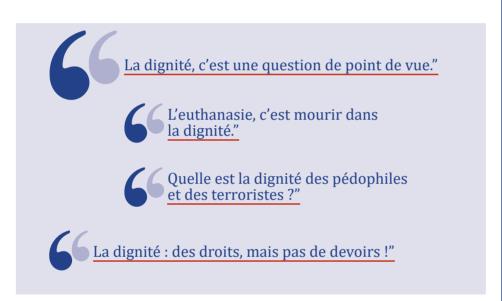


Les Cahiers

Anthropologie / n° 6

La dignité humaine : quel fondement, quelles exigences ?

QU'EN DIT-ON?





L'ÉDITO

otre époque insiste sur l'importance de la dignité humaine, reconnue comme une de ses plus hautes valeurs. Et de fait, quoi de plus noble que le respect de tout être humain, quel qu'il soit? Encore fautil savoir ce qui la fonde et la caractérise. En outre, qui dit dignité dit reconnaissance d'une valeur, et qui dit valeur, dit exigence. Comment concilier l'égale dignité de tous avec les exigences qu'elle paraît impliquer?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

a dignité humaine : de la réalité à la réalisation ?

« L'idée même de dignité

d'une hiérarchisation. »

humaine implique une forme

d'estimation et, en conséquence,

la possibilité, voire la nécessité

LA DIGNITÉ HUMAINE : UN CONSENSUS APPARENT

L'idée de dignité humaine paraît de nos jours comme une évidence. Elle implique une exigence de respect et de considération à l'égard de tout homme en tant qu'homme. Elle se réfère donc, au moins implicitement, à une dimension intrinsèque de l'homme, du seul fait qu'il est un être humain. La personne se présente alors comme une fin en soi, d'où le principe kantien selon lequel la personne humaine ne doit jamais seulement être traitée comme un moyen, mais comme une fin. Ce qui apparaît comme un consensus se révèle toutefois plus compliqué à l'analyse. La question se pose en

effet de son fondement : pourquoi une telle dignité reconnue à tout homme ? Sans notion de ce qu'est une personne qui permette de la valoriser, comment affirmer que cette personne a une dignité ? Certains la lient à la volonté et à la liberté, censées être caractéristiques de l'homme. Mais y aurait-il moindre

dignité d'un homme sans volonté, ou dans le coma ? En outre, s'agit-il de la volonté comme caractéristique de l'homme, ce qui renvoie à la notion de nature humaine, mais qui n'a véritablement de sens que dans les conceptions philosophiques ou religieuses qui reconnaissent une telle nature ? Ou est-ce, de façon plus moderne, dans la volonté comprise comme effort de définition de l'homme par lui-même, ou qui le voit au moins comme seul auteur de ses choix et de ses valeurs? Certains en déduisent par exemple ce qu'ils appellent le « droit à mourir dans la dignité » : l'euthanasie ou le suicide assisté. Ils pensent alors que, d'un côté, on ne va plus mener une vie « digne » et que, de l'autre, la dignité de la personne inclut la possibilité du choix de mourir. Mais en quoi la vie d'un malade est-elle moins digne, et au nom de quoi reconnaître une dignité à la volonté de mourir?

LA DIGNITÉ: HIÉRARCHIE ET FINALITÉ

Une autre ligne de fracture résulte du terme même de dignité. Son origine est aristocratique : c'est une forme d'honneur, en soi incohérente avec l'idée d'égalité. De fait, aujourd'hui encore le dictionnaire Larousse reconnaît à ce terme plusieurs sens. Outre l'idée d'une « marque de respect adressée à une personne, envers un lieu ou un objet », on y trouve aussi « le sentiment qu'une personne peut avoir de sa propre valeur » ; ou même « le fait d'avoir une fonction élevée ou de recevoir une distinction honorifique ». L'idée même de dignité humaine implique donc une forme d'estimation et, en conséquence, la possibilité, voire la nécessité, d'une hiérarchisation. Elle est présente chez Kant, qui relie la dignité de l'homme à l'exercice de sa volonté dans le cadre de la loi morale, qui, comme on sait, n'est pas respectée également par tous.

Par ailleurs, si l'homme est considéré comme une fin

et non comme un moyen, la notion de finalité implique un mouvement vers un but, ouvrant dès lors la possibilité d'une réalisation plus ou moins satisfaisante. A côté donc du fait de base, universel, de la dignité de la personne humaine comme identique chez tous, se dessine l'exigence que comporte cette

dignité, exigence qui n'est pas toujours réalisée et qui suppose un cheminement.

L'EGLISE ET LA DIGNITÉ INCOMPARABLE DE LA PERSONNE HUMAINE

L'Eglise donne une place essentielle à la dignité humaine. Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise affirme : « Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine » (n° 132). Et donc « toute la Doctrine Sociale se déroule [...] à partir du principe qui affirme l'intangible dignité de la personne humaine » (n° 107).

Elle fonde cette dignité sur la création de l'homme par Dieu et à son image : « L'Église voit dans l'homme, dans chaque homme, l'image vivante de Dieu lui-même » (n° 105). Cette dignité est alors source de devoirs, liés à cette vocation : « C'est à cet homme, qui a reçu de Dieu une dignité incomparable et inaliénable, que l'Église s'adresse et rend le service le plus élevé et le plus singulier, en le rappelant constamment à sa très haute vocation, afin qu'il en soit toujours plus conscient et digne » (n° 105). Un progrès dans la dignité est donc possible et nécessaire.

Il résulte de cette dignité que l'homme ne peut être instrumentalisé : « En aucun cas la personne humaine ne peut être manipulée à des fins étrangères à son développement, qui ne peut trouver son accomplissement plein et définitif qu'en Dieu et en son projet salvifique. [...] La personne ne peut pas être finalisée à des projets de caractère économique, social et politique, imposés par quelque autorité que ce soit,

même au nom de présumés progrès de la communauté civile dans son ensemble ou d'autres personnes, dans le présent ou dans le futur » (n° 133).

LA DIGNITÉ ET LA VIE MORALE

Cette dignité n'implique cependant

pas une indétermination de l'homme par rapport à sa finalité, au contraire : « L'homme ne peut tendre au bien que dans la liberté que Dieu lui a donnée comme signe sublime de son image. [...] La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon un choix conscient et libre » (n° 135) ; sachant que « la Révélation enseigne que le pouvoir de déterminer le bien et le mal n'appartient pas à l'homme, mais à Dieu seul » ; « l'homme est libre du fait qu'il peut comprendre et recevoir les commandements de Dieu. [...] Mais cette liberté [...] est appelée à accepter la loi morale que Dieu donne à l'homme » (n° 136). D'où l'importance de l'action morale, pour cette dignité même : « L'exercice de la vie morale atteste la dignité de la personne » (n° 134).

LA DIGNITÉ : DROITS ET DEVOIRS DE L'HOMME

Les droits de l'homme résultent également de cette vision de l'Eglise : « Le mouvement vers l'identification et la proclamation des droits de l'homme est un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine » (n° 152). Mais « la source ultime des droits de l'homme ne se situe pas dans une simple volonté des êtres humains, dans la réalité de l'État, dans les pouvoirs publics, mais dans l'homme lui-même et en Dieu son Créateur » (n° 153). Sachant que « inséparablement lié au thème des droits de l'homme, est celui des devoirs de l'homme, auquel les interventions du Magistère ont donné un juste poids » (n° 156).

LA DIGNITÉ ESSENTIELLE ET LA DIGNITÉ DE L'AGIR

« Il faut à la fois tenir la dignité

essentielle de tout être humain,

et rappeler l'exigence que cela

implique dans l'agir. »

Dans une mesure importante, la dignité humaine doit donc être appréhendée dans l'agir en termes de devoirs, par rapport aux exigences de sa dignité essentielle. On doit respecter la dignité de quelqu'un qui ne la respecte pas lui-même dans son agir, car elle se fonde sur une nature telle qu'elle exige effectivement le respect. En

> effet, une personne peut agir de sorte à ne plus être à la hauteur de sa dignité essentielle. Les criminels par exemple: on les met en prison, tout en continuant à les traiter comme des personnes humaines.

> La dignité de l'homme sera donc plus pleinement réalisée dans la qualité de

ce qu'il fait, et dans son insertion dans une communauté où il peut être reconnu et respecté, que dans le tabou d'une supposée autonomie absolue. Dans une large mesure, c'est la capacité d'orientation libre vers le bien qui justifie le respect. Mais alors la notion de dignité a bien deux sens : certes, comme le potentiel subsiste tant que la personne est vivante, elle gardera toujours une dignité essentielle, valable pour tout être humain ; mais en même temps, selon ce qu'elle fait, le traitement qu'elle reçoit pourra varier, parfois considérablement, tout en étant respectée comme personne.

Au niveau social, un certain relativisme finit par œuvrer contre la dignité humaine. Si tout se vaut, si au nom d'une dignité mal comprise on refuse l'idée de la supériorité de certaines réalisations humaines, alors, en discréditant les aspirations les plus nobles de l'homme, on réduit sa dignité. La dignité de la personne ne repose pas sur la possibilité pour elle de poser un regard a priori, dévalorisant tout ce qu'elle voit, qu'elle le comprenne ou non. Mais sur le fait que toute personne a une capacité de développement, une possibilité de compréhension et de réalisation du bien et du beau, qu'elle ne connaît en général pas elle-même au départ, et que la culture, l'effort collectif de la société et la grâce de Dieu lui permettent de comprendre et de faire advenir progressivement. Il faut donc à la fois tenir la dignité essentielle de tout être humain, et rappeler l'exigence que cela implique dans l'agir.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

COMMENT CONCILIER L'ÉGALE DIGNITÉ DE TOUS AVEC LES EXIGENCES QU'ELLE PARAÎT IMPLIQUER?

Deux réalités sont à tenir ensemble : la dignité fondamentale de tout être humain, indépendamment de ce qu'il fait, qui constitue à la fois un devoir pour chacun, et un principe essentiel de la vie sociale. Et le fait que cette dignité implique une finalité : un devoir de développement dans le sens du vrai et du bien. Car en définitive cette dignité résulte du fait d'être créé à l'image de Dieu, qui implique la vocation à le rejoindre par l'exercice du bien.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



Pour aller plus loin

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2005.

Catéchisme de l'Eglise Catholique, 1992, n° 1700 à 1715.

La citation

C'est à cet homme, qui a reçu de Dieu une dignité incomparable et inaliénable, que l'Église s'adresse et rend le service le plus élevé et le plus singulier, en le rappelant constamment à sa très haute vocation, afin qu'il en soit toujours plus conscient et digne. »

« COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE », 2005, N° 105.

Pro Person

Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants. www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Cyril Brun : docteur en histoire, chargé de cours à l'Université de Quimper, consultant en anthropologie et ressources humaines ; Sylvain Chareton : docteur en philosophie, enseignant-chercheur et directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval ; Don Pascal-André Dumont : prêtre, économe général de la Communauté Saint-Martin, président de la SICAV PROCLERO et de PRO PERSONA ; Don Jean-Rémi Lanavère : prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur adjoint de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin ; Pierre De Lauzun : X, ENA, essayiste, ancien Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers ; Cédric Meeschaert : Président du groupe Meeschaert ; Assistants : Pierre-Marie Cossic ; Enguerran de Thé ; Alban de Montecler ; Dessins : Luc Tesson - www.dessinateurdepresse. com ; Réalisation graphique : www.lagraphique.fr